Saint-Laurent-Blangy le 30 mars 2021

De

Didier Morel
[redacted]
62223 Saint-Laurent-Blangy

Email : [redacted]
Cell : [redacted]

A

M Gilles PARENNA
Commissaire-enquêteur
Mairie de ESTREE WAMIN

Objet : Observation pour EP commune de Estrée Wamin du 29 mars au 14 avril 2021

Bonjour,

A la lecture de l'avis d'EP en VdN du 12 mars 2021 concernant l'EP cité en objet mais n'ayant pas pris connaissance du dossier sur le site de la préfecture, j'imagine que le projet consiste à casser l'existant afin de mettre en place une rampe d'écoulement d'eau (continuité écologique relative à la DCE 2000 pour laquelle l'application en France me semble plutôt « doctrinaire » alors que le pragmatisme devrait être la règle).

En tant que citoyen, depuis 2017 je promeus la mise ou remise en place d'une production de petite / microhydroélectricité là où auparavant nos ancêtres exploitaient l'énergie renouvelable hydraulique et mon argumentaire est le suivant :

-Casser et restaurer la continuité écologique a un coût supporté exclusivement par les deniers publics, donc mon argent (par ex plus de 400 cents mille euros à Tournehem/Hem)

-Cela ne crée pas réellement de valeur

-Donc la question qui suit : dans l'étude de restauration, a-t-on pris en considération la mise en place d'une production d'hydroélectricité qui, elle, crée de la valeur, l'électricité pouvant être utilisée localement ?

-Puis la décision de réaliser ou non pourra être prise et au moins le volet Transition énergétique sera inclus dans le projet.

QUESTION : est-ce le cas dans l'étude conduite pour Estrée Wamin ?

Exemple récent : à Goeulzin
A venir : à l'écluse de Saint-Laurent-Blangy avec mise en place d'une passe à poisson et d'une production d'hydroélectricité

Merci de votre attention
Bonne enquête

Salutations distinguées
Didier Morel